

---

## Le rayonnement politique et littéraire de la France médiévale dans le “Recueil de l’origine de la langue et poesie françoise, Ryme et Romans” (1581) de Claude Fauchet

Alexandra Pénot

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/studifrancesi/18375>

DOI : [10.4000/studifrancesi.18375](https://doi.org/10.4000/studifrancesi.18375)

ISSN : 2421-5856

### Éditeur

Rosenberg & Sellier

### Édition imprimée

Date de publication : 1 août 2019

Pagination : 251-262

ISSN : 0039-2944

### Référence électronique

Alexandra Pénot, « Le rayonnement politique et littéraire de la France médiévale dans le “Recueil de l’origine de la langue et poesie françoise, Ryme et Romans” (1581) de Claude Fauchet », *Studi Francesi* [En ligne], 188 (LXIII | II) | 2019, mis en ligne le 01 août 2020, consulté le 24 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/studifrancesi/18375> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/studifrancesi.18375>

---



Studi Francesi è distribuita con Licenza Creative Commons Attribuzione - Non commerciale - Non opere derivate 4.0 Internazionale.

# *Le rayonnement politique et littéraire de la France médiévale dans le “Recueil de l’origine de la langue et poésie française, Ryme et Romans” (1581) de Claude Fauchet*

## *Abstract*

Written for «la gloire du nom François», the *Recueil* is an apology of French culture whose radiation reaches its peak in the Middle Ages. According to Claude Fauchet, this period was decisive both in politics and in our literature, since our language manages to establish at the national level and to export internationally thanks to conquering and influential kings whose choices were crucial in the history of our nation. The letters are not left out, also taking their rise and affecting the neighboring countries of their major influence. Indeed, C. Fauchet shows that the choices of domestic and foreign policy allowed French to take root as a different language from Latin. He also insists on the international influence of our language, revealing, among other things, the decisive role of William the Conqueror who manages to impose French in England for several centuries. European literature is presented in its relationship of dependence on the first texts of the French language. According to C. Fauchet, the texts of our “trouvères” are the melting pot of inspirations of the bordering countries: these last came to draw on our medieval literary monuments which makes the beauty of their writings.

«J’ai recueilli ce qui estoit espars et délaissé»<sup>1</sup>, telle est la devise de C. Fauchet<sup>2</sup>, historien et humaniste français, premier président à la Cour des monnaies sous Henri IV<sup>3</sup>. Cette volonté de rassembler, réunir, collecter se réalise dans son *Recueil de l’origine de la langue et poésie française, ryme et romans. Plus les noms et sommaire des œuvres de CXXVII. poètes français, vivans avant l’an M.CCC.*, publié en 1581, composé de deux livres: l’un est consacré à l’histoire du français, l’autre est une anthologie de textes médiévaux.

L’œuvre se donne pour mission de célébrer l’idiome national, le *Recueil* étant écrit pour «la gloire du nom François»<sup>4</sup>. À cette visée édifiante répond un traitement diachronique: C. Fauchet retrace l’histoire du français depuis l’origine divine de la parole, la naissance du langage, l’apparition de la langue, sa diversification dans l’espace et dans le temps, l’émergence du roman<sup>5</sup> et son point culminant illustré par les premiers poètes de langue vulgaire au Moyen Âge<sup>6</sup>. Même si la progression temporelle suivie par le *Recueil* est relativement large, c’est particulièrement l’époque

(1) C. Fauchet, *Recueil de l’origine de la langue et poésie française, ryme et romans. Plus les noms et sommaire des œuvres de CX XII I. poètes français, vivans avant l’an M.CCC.*, Paris, Robert Estienne, 1581.

(2) C. Fauchet la présente ainsi à la fin du livre I du *Recueil*: «[...] je ne conclu rien, et suffit, que suivant ma devise, J’AI RECUEILLI CE QUI ESTOIT ESPARS ET DELAISSE: ou si bien caché, qu’il eust esté malaisé de le trouver sans grand travail», *ibidem*, chap. VII, p. 81.

(3) Pour plus de précisions au sujet de la vie de C. Fauchet, l’on pourra consulter l’ouvrage de Janet Girvan Espiner-Scott qui lui est consacré: J.G. Espiner-Scott, *Claude Fauchet, sa vie, son œuvre*, Paris, Droz, 1938.

(4) C. Fauchet, *Recueil* cit., «Au Roy de France et de Polongne», non paginé.

(5) L’ensemble du livre I du *Recueil* est consacré à ces thèmes.

(6) Cent-vingt-sept auteurs médiévaux sont référencés dans le livre II du *Recueil*.

médiévale qui se distingue, moment où triomphent la nation, la culture et la langue françaises.

C. Fauchet a effectivement en haute estime les siècles qui précèdent la Renaissance, ils ne sont à ses yeux en aucun cas obscurs, indignes d'intérêt, indigents; ils ne sont pas un pan misérable de notre histoire, un temps «encores tenebreux et sentant l'infelicité et calamité des Gothz, qui avoient mis à destruction toute bonne literature»<sup>7</sup>; ils regorgent au contraire d'une multitude de qualités dont le *Recueil* se fait l'exposition. Le Moyen Âge apparaît dès lors comme une étape cruciale de notre histoire politique, culturelle et littéraire. Sous la plume de C. Fauchet, ces décennies marquent l'émergence d'une France triomphante, brillante et admirable.

Quels sont les fondements d'une telle perception? qu'est-ce qui justifie la prépondérance de ces siècles passés? quels bénéfices, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, peut-on en tirer? qui sont les héritiers de ces années prolifiques? comment réhabiliter, aux yeux de ceux qui les dénigrent, la grandeur de celles-ci? Au fil des pages se déploient les réponses à ces questions comme autant de raisons d'accorder à la période médiévale toute l'attention qu'elle mérite; se dessine alors, dans une expression sans cesse modérée et nuancée, une véritable célébration du Moyen Âge.

Le premier objet de cette apologie est politique: c'est au Moyen Âge que la culture française est au faîte de son rayonnement grâce aux conquêtes territoriales. C. Fauchet ne cesse, en effet, de souligner la grandeur des personnalités dont la politique expansionniste a permis un développement large et durable du français à l'échelle internationale. Plusieurs exemples, reposant sur des sources exploitées rigoureusement, viennent alors illustrer la force étatique de la France: soucieux de justifier chacun des propos tenus, C. Fauchet fait sans cesse reposer l'énoncé d'une idée sur une preuve textuelle; ses arguments trouvent leurs fondements dans des écrits variés, témoignages de l'étendue de son érudition. Parmi ces cautions, il en est une qui lui permet de montrer combien les Normands ont été influents en Italie du Sud.

S'appuyant sur les propos d'Hugo Falcandus, C. Fauchet montre que c'est à eux que la Sicile doit la distinction de sa nation et de sa population, berceau de la florissante École sicilienne. Il reprend effectivement cet extrait du *Livre du Royaume de Sicile*:

[parlant de Roger II] *Aliorum quoque regum ac gentium consuetudines diligentissime fecit inquiri, ut quod in eis pulcherrimum aut utile videbatur sibi transumeret. Quoscumque viros aut consiliis utiles aut bello claros compererat, cumulatis eos ad virtutem beneficiis invitabat. Transalpinos maxime cum ab Normannis originem duceret sciretque Francorum gentem belli gloria ceteris omnibus anteferri, plurimum diligendos elegerat, et propensius honorandos*<sup>8</sup>.

(7) F. Rabelais, *Pantagruel, Les Œuvres de M. François Rabelais*, Anvers, François Nierg, 1573, livre II, chap. VIII: «Comment Pantagruel estant à Paris receut lettres de son pere Gargantua, et la copie d'icelles», p. 199.

(8) «Avant toute chose, il faut se rappeler qu'après la mort [1101] de Roger [I<sup>er</sup>], comte de Sicile et frère du duc des Pouilles Robert Guiscard, son fils et successeur légitime Roger [II] obtint d'abord toute la Sicile et une partie de la Calabre [...]. Il fit également mener des enquêtes minutieuses sur les façons de vivre d'autres rois et de leurs peuples afin d'introduire dans son propre royaume ce qu'il avait observé d'utile et de particulièrement beau ailleurs. Chaque fois qu'il eut connaissance de conseillers compétents ou de capitaines glorieux, il les invita à sa cour en leur promettant de les récompenser richement pour leurs qualités. Descendant d'une famille normande et sachant que les Français dépassaient en bravoure guerrière toutes les autres nations, il se montra spécialement agréable envers les Transalpins et les combla d'honneurs», H. Falcand, *Le livre du royaume de Sicile. Intrigues et complots à la cour normande de Palerme (1154-1169)*, éd. et trad. E. Türk, Turnhout, Brepols, 2011, pp. 42-47.

Ce passage est ainsi adapté par C. Fauchet :

Mais Roger qui fut le premier Roy de race Normande, ayant (ainsi que dit Falcand) diligemment fait recueillir les bonnes ordonnances et coustumes des autres Royaumes, ensemble bien appointé les plus vaillans-hommes qu'il peut trouver, principalement François (lors estimez sur tous Chrestiens) peupla son Royaume de gens de deçà les monts, et d'Italiens<sup>9</sup>.

Dans le texte source (H. Falcandus) et le texte cible (C. Fauchet), l'on retrouve l'intérêt de Roger II pour la politique des autres dirigeants dont il s'est inspiré pour son propre règne: sa monarchie apparaît donc exceptionnelle, étant l'alliance des meilleurs apports externes. L'on perçoit également dans les deux extraits l'attrait du roi de Sicile pour le peuple français, dont Roger II reconnaît la valeur guerrière: Falcandus signale que la venue des Transalpins est encouragée et richement récompensée («*Transalpinos maxime cum ab Normannis originem duceret sciretque Francorum gentem belli gloria ceteris omnibus anteferri, plurimum diligendos elegerat, et propensius honorandos*»), propos que C. Fauchet résume et extrapole quelque peu par le choix du verbe «peupler» («peupla son Royaume de gens de deçà les monts, et d'Italiens»). C'est par conséquent sous l'impulsion normande que la Sicile devient, selon les termes d'Ortensio Zecchino, «l'un des plus solides et des plus puissants royaumes de l'Europe médiévale»<sup>10</sup>.

Un autre apport significatif de la part des Normands est mentionné par C. Fauchet et concerne la langue parlée sur l'île. Selon lui, le prestigieux vernaculaire sicilien, qualifié par Dante de «plus honorable et plus excellent» («*honorabilius atque honorificentius*»)<sup>11</sup> et jouissant «d'une réputation supérieure aux autres»<sup>12</sup>, devrait son émergence à Robert Guiscard et ses frères. C. Fauchet est formel à ce sujet; en témoigne la tournure impersonnelle introduisant cette thèse: «[...] il y a grande apparence [nous soulignons] que Robert Guiscard et ses freres, porterent la langue Italienne vulgaire en Sicile»<sup>13</sup>. Trois arguments sont ensuite avancés pour justifier cette affirmation; ils sont chacun distingués par des connecteurs différents, manifestant un raisonnement structuré cher à C. Fauchet.

Le premier, introduit par la préposition «pour» marqueur de causalité, est d'ordre religieux, le lien entre les Rois conquérants et la papauté apparaissant déterminant: «Dont possible est venue la plus forte meslange du langage Sicilien, maintenant plus approchant de l'Italien que du Grec, pour l'obeissance que les Rois de ceste isle ont portée aux Papes»<sup>14</sup>. En faisant des Normands les protecteurs de la chrétienté, C. Fauchet s'inscrit dans la continuité des chroniqueurs du Moyen Âge, diffuseurs partiels d'une relation pacifique entre les Normands et les chefs de l'Église catholique romaine. J. Décarreaux et P. Bouet montrent néanmoins combien cette conception est éloignée de la réalité; le premier affirmant que «les Normands ne servront la

(9) C. Fauchet, *Recueil cit.*, livre I, chap. VII, pp. 71-72.

(10) O. Zecchino, *Les Assises de Roger II (1140)*, in *Les Normands en Méditerranée aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, P. Bouet et Fr. Neveux (dir.), Presses universitaires de Caen, 2001, p. 125.

(11) «*Exaceratis quodam modo vulgaribus ytalis, inter ea que remanserunt in cribro comparationem facientes, honorabilius atque honorificentius breviter seligamus*», D. Alighieri, *De l'éloquence en vulgaire*, I. Rosier-Catach (dir.), Fayard, 2011, livre I, XII, pp. 130-131.

(12) «*Et primo de siciliano examinemus ingenium, nam videtur sicilianum vulgare sibi famam pre aliis asciscere, eo quod quicquid poetantur Ytali sicilianum vocatur*»; «Le vulgaire sicilien paraît s'attribuer une réputation supérieure aux autres, du fait que tout ce que les Italiens ont composé comme poèmes est appelé sicilien [...]», *ibidem*.

(13) C. Fauchet, *Recueil cit.*, livre I, chap. VII, p. 71.

(14) *Ibidem*, p. 72.

politique des papes que selon la mesure de leur intérêt», précisant ensuite que «les relations entre les deux pouvoirs seront souvent orageuses, et [que] les excommunications ne feront jamais défaut [...]»<sup>15</sup>; le deuxième déclarant que les chroniqueurs minimisent «les conflits et [évoquent] brièvement les excommunications» mais qu'ils insistent «en revanche sur ce qui rapproche la papauté et les Normands»<sup>16</sup>. L'*Historia ecclesiastica* offre un exemple éloquent de cette extrapolation, Orderic Vital présentant Robert Guiscard comme le diligent libérateur de Grégoire VII alors que, dans les faits, le duc normand a mis deux ans pour délivrer le pape<sup>17</sup>:

*Post haec uerba bellicosus miles cum paucis commilitonibus mare mox ingressus est. Deoque ducente in Apuliam profectus est, et inde assumptis armatorum coetibus Romam aggressus est. [...] Sic Wiscardus ferro et flammis sibi aditum Romae patefecit, nec ullus ciuium postea contra eum mutire ausus fuit. Deinde peruenienti ad turrinam Crescentis papa cum clero obuam exiit, pro labore et subuentu gratias egit, pro obedientia a reatibus absoluit, et aeternam ei a Deo benedictionem peroptauit*<sup>18</sup>.

Le deuxième argument, précédé de la conjonction copulative «et», est d'ordre politique, la scission avec Byzance se présentant décisive: «et l'alliance qu'ils eurent plustost deçà que devers la Grece»<sup>19</sup>; une séparation qualifiée de «rupture majeure» par Jean-Marie Martin puisqu'elle fait: «basculer l'Italie byzantine dans le monde occidental»<sup>20</sup>. La troisième justification, annoncée par le participe passé «joint» signalant un complément, est d'ordre social, la fréquentation du peuple italien influençant de manière définitive la langue parlée en Sicile: «joint la fréquentation ordinaire avec les Italiens»<sup>21</sup>. Les Normands n'ont, en effet, pas imposé leur langue au territoire conquis; François Neveux souligne au contraire l'originalité de leur politique: «Respectueux des langues, des religions et des coutumes, ils ont pratiqué la tolérance à une époque où elle n'était pas de règle, en particulier en matière religieuse»<sup>22</sup>. Cette

(15) «En réalité, après s'être acquittés des premières avances et marques de dévotion, les Normands ne serviront la politique des papes que selon la mesure de leur intérêt. Les relations entre les deux pouvoirs seront souvent orageuses, et les excommunications ne feront jamais défaut, notamment de la part de Grégoire VII, saint authentique de l'espèce épineuse, et spécialiste chevronné en matière de fulminations», J. Décarreaux, *Normands, papes et moines: cinquante ans de conquêtes et de politique religieuse en Italie méridionale et en Sicile (milieu du XI<sup>e</sup> siècle-début du XII<sup>e</sup>)*, Paris, A. et J. Picard, 1974, chap. II: «La conquête et la papauté», p. 32.

(16) «Minimisant les conflits et évoquant brièvement les excommunications, les chroniqueurs insistent en revanche sur ce qui rapproche la papauté et les Normands. D'un côté, ils les présentent comme les fidèles du pape et les garants de la liberté de l'Église romaine. [...] D'un autre côté, les chroniqueurs mettent en évidence le rôle joué par la papauté dans la reconnaissance officielle des pouvoirs acquis par la force armée. [...] Fidèles du pape, les Normands sont également considérés comme les garants de l'orthodoxie romaine», P. Bouet, *Les Normands, le nouveau peuple élu*, in *Les Normands en Méditerranée aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles* cit., pp. 219-220.

(17) *Ibidem*.

(18) «After making this speech the brave warrior hastened to embark with a small bodyguard and, with God as his guide, reached Apulia, where he raised an army and marched on Rome. [...] So Guiscard forced an entry into Rome with fire and sword, and not one of the citizens ever dared to raise a voice against him afterwards. When he reached the castle of Sant'Angelo the Pope came out to meet him with the clergy, thanked him for his help and all his labours, absolved him from his sins because of his obedience, and prayed fervently that God might bless him eternally», *The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, ed. M. Chibnall, Oxford, Clarendon press, 1973, livre VII, pp. 22-25.

(19) C. Fauchet, *Recueil* cit.

(20) J.-M. Martin, *L'empreinte de Byzance dans l'Italie normande. Occupation du sol et institutions*, "Annales. Histoire, Sciences Sociales", 60/4, 2005, § 36 (pp. 733-765).

(21) C. Fauchet, *Recueil* cit.

(22) F. Neveux, 1100-1194: *le Royaume normand*, in *Les Normands en Méditerranée aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles* cit., p. 30.

bienveillance vis-à-vis de leur environnement aurait alors probablement favorisé l'implantation de l'italien en Sicile, conformément à ce que soutient C. Fauchet.

L'allusion édifiante aux conquêtes normandes se poursuit avec celle de l'Angleterre; dans une perspective laudative, C. Fauchet révèle combien leur présence outre-Manche a été prépondérante, impactant considérablement le statut international du français: en devenant Roi d'Angleterre, Guillaume le Conquérant en bouleverse, en effet, l'histoire linguistique. Le changement qui s'opère touche la justice, la royauté et la société; une modification soulignée par C. Fauchet au sein d'un rythme ternaire révélant la simultanéité et l'étendue des champs concernés: «les Anglois avoyent des loix Françoises, leur Roy parloit ceste langue, et les nobles l'apprenoyent pour s'approcher de leur maistre et avoir son oreille»<sup>23</sup>. L'on perçoit de fait combien le français pénètre les sphères anglaises: il y devient la langue de la loi et du parlement anglais, celle de la noblesse et a le prestige d'être celle du roi sur un territoire pourtant majoritairement anglophone; zone où elle se fixe pendant plus de trois siècles<sup>24</sup>. C. Fauchet explique un tel ancrage par un critère qualitatif: selon lui, si le roi tient à conserver la langue de sa patrie, c'est parce qu'il l'estime «plus polie que la Saxone ou Angloise»<sup>25</sup>. La notion de «politesse» attribuée au français renvoie à l'opposition faite par Cicéron<sup>26</sup> entre deux formes d'expression: polie d'une part, c'est-à-dire ce qui est propre à la culture, à la cité; rude d'autre part, soit ce qui est rustique, grossier. C'est donc une distinction de valeur qui explique l'implantation de notre idiome en Angleterre.

Cet enracinement est tel que c'est en cette langue qu'est créée la devise de l'ordre de la Jarretièrre par Édouard III, en 1348: «honi soit qui mal y pense». Pour C. Fauchet, le choix du français est ici significatif et ce, pour deux raisons: il montre d'une part que le roi d'Angleterre «parloit François» et, d'autre part, que ce choix linguistique est personnel et non pas politique, le roi n'ayant en France qu'un petit territoire: «ce Roy ne tenoit en France, que Guyenne»<sup>27</sup>. Au vu de la place acquise par le français en Angleterre, C. Fauchet déplore qu'il n'ait pu s'y maintenir dans le temps. Il mentionne à ce sujet l'Édit de Westminster (1362) qui en interdit l'utilisation pour toutes les procédures orales et l'obligation de mettre celles-ci par écrit en anglais ou en latin; un décret que déplore C. Fauchet: «Ce fut donc une perte et diminution de la langue Française, que cest Edict de Westmonstier»<sup>28</sup>. Cette loi est d'autant plus regrettable qu'elle prive le français de son statut officiel, statut qu'elle aurait encore au XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi que le suppose C. Fauchet par cette construction à l'irréel du passé: «si l'ancienne coustume eust duré jusques aujourd'huy, la plus grande partie de l'isle parleroit François: estant certain que chacun se range volontiers du costé du profit»<sup>29</sup>.

Deux autres événements cités par C. Fauchet ont été déterminants dans l'histoire du français, à l'échelle nationale cette fois. Ces choix faits par les rois de France ont eu une portée décisive dans le développement du français en tant que langue nationale, émancipée du latin; ils lui ont permis de prendre progressivement forme, d'obtenir une assise juridique et de devenir un facteur de l'unité et de l'identité nationales.

Le premier d'entre eux date de 498, année de la conversion de Clovis au christianisme<sup>30</sup>. C. Fauchet ne cite pas explicitement ce moment fondamental de notre

(23) C. Fauchet, *Recueil cit.*, chap. V, p. 45.

(24) Au sujet du français en Angleterre, l'on pourra consulter l'étude de S. Lusignan: *La Langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris, PUF, 2004.

(25) C. Fauchet, *Recueil cit.*, p. 44.

(26) Cicéron, *L'Orateur*, éd. et trad. A. Yon, Paris, Les Belles lettres, 1964, V-VI, 20-21, pp. 7-8.

(27) C. Fauchet, *Recueil cit.*, p. 45.

(28) *Ibidem*.

(29) *Ibidem*.

(30) Au sujet de la conversion de Clovis, l'on pourra consulter l'article suivant: M. Rouche, *Le sens du*

histoire mais s'y réfère de manière tacite lorsqu'il signale combien la religion chrétienne a influencé irrévocablement la naissance de la langue romane et dans quelle mesure elle a conditionné sa dominante latine: «ce qui a plus empêché la croissance et augmentation de la langue François [le francique], et retenu plus de mots Latins en la bouche des François et Gaulois, ç'a esté la religion Chrestienne»<sup>31</sup>. C. Fauchet emploie ici une phrase pseudo-clivée, avec détachement par dislocation et reprise («ce qui...ç'a esté»), pour souligner l'impact de la religion sur la langue: le retard du francique («langue François») et le développement du latin apparaissent comme la double conséquence de l'adoption de la religion chrétienne, mise en valeur par le présentatif «ç'a esté», en fin de phrase. Le christianisme apparaît dès lors comme la raison majeure de la prédominance des termes latins dans notre langue aux dépens du francique: en adoptant le christianisme, les Gaulois et les Francs en ont favorisé le développement. Ainsi, grâce à l'acte de foi de Clovis, le latin s'est implanté durablement en Gaule, devenant l'embryon de la future langue romane. Cette orientation chrétienne a par ailleurs touché le peuple puisque tout prétendant à un titre religieux, ou à de hautes dignités, est dans l'obligation d'apprendre le latin: «Tellement que les Gaulois et François voulans parvenir aux dignitez Ecclesiastiques (tousjours honorées) estoient contraints apprendre le Latin»<sup>32</sup>. Les Germains adoptent dès lors la langue des vaincus, celle-ci se fixant plus profondément et plus solidement sur le sol gaulois.

De cette base latine va progressivement se former la langue romane: C. Fauchet observe d'abord que «la plus part des parolles sont tirées du Latin»<sup>33</sup>, et que le roman «[n'approche] aucunement du François-Germain, et [qu'il] tient plus de la Romaine ou Latine»<sup>34</sup>. Il affine ensuite son étude en précisant son substrat gaulois: «Ceste langue Romande n'estoit pas la pure Latine, ains Gauloise corrompue par la longue possession et seigneurie des Romains»<sup>35</sup>. Il termine de manière péremptoire avec la tournure impersonnelle suivante: «Il faut donc dire que Latin et Roman fussent differens»<sup>36</sup>. La langue romane apparaît dès lors comme un idiome à part entière dont l'identité est confirmée par les *Serments de Strasbourg* qui marquent, selon Mireille Huchon, «la naissance du français» et l'«émergence d'une *romana lingua* différente du latin»<sup>37</sup>.

C. Fauchet leur accorde une attention toute particulière: il les copie d'après le manuscrit de Nithard<sup>38</sup>, *Histoire des fils de Louis le Pieux*<sup>39</sup>, et en tire la conclusion suivante: «Or ne peut-on dire que la langue de ces sermens (laquelle Guitard [Nithard]

*Baptême de Clovis*, in *La France, l'Eglise quinze siècles déjà*, M. Long et F. Monnier (dir.), Genève, Droz, 1997, pp. 59-70.

(31) C. Fauchet, *Recueil cit.*, livre I, chap. III, p. 25.

(32) *Ibidem*.

(33) *Ibidem*, p. 13.

(34) *Ibidem*, p. 26.

(35) *Ibidem*, chap. IV, p. 26.

(36) *Ibidem*, p. 27.

(37) M. Huchon, *Histoire de la langue française*, Paris, Le Livre de poche, 2002, chap. I: «Le protofrançais ou l'émergence de la *romana lingua*: le latin vulgaire en Gaule à l'épreuve des Celtes et des Francs», p. 27.

(38) Dans le *Declin de la Maison de Charlemagne, faisant la suite des Antiquitez* (1602), C. Fauchet précise que sa reproduction des *Serments de Strasbourg* est faite à partir d'un manuscrit étant lui-même une copie du texte de Nithard: «ces mots tels que les ai trouvez dans une très-ancienne coppie de Nitard estant en la Bibliothéque de S. Magloire à Paris», *Declin de la Maison de Charlemagne, faisant la suite des Antiquitez cit.*, second volume, chap. VI, livre VI, p. 22 v<sup>o</sup>.

(39) Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, éd. et trad. P. Lauer revues par S. Glansdorff, Paris, Les Belles lettres, 2012.

appelle Romaine) soit vraiment Romaine (j'entens Latine)<sup>40</sup>; enchérissant ensuite: «il y a grande difference entre ce Serment et ce qu'ils tenoyent lors pour Latin»<sup>41</sup>, terminant enfin: «Il faut donc necessairement conclure, que ceste langue Romaine entendue par les soldats du roy Charles le Chauve, estoit ceste rustique Romaine [langue romane]»<sup>42</sup>. Michel Banniard traduit «rustique Romaine» par «latin des illettrés»; une dénomination qui permet «de marquer le lien génétique entre les deux langues, latine et romane, de souligner leur air de famille, et en même temps de déplorer la distance excessive qui s'était déployée entre elles»<sup>43</sup>. Ainsi, par l'intermédiaire des *Serments de Strasbourg*, C. Fauchet montre que dès le IX<sup>e</sup> siècle, la France a déjà une langue particulière dont le statut juridique est confirmé par cet acte diplomatique<sup>44</sup>.

Le baptême de Clovis (498), les Serments de Strasbourg (842) la conquête de la Normandie par Guillaume le Conquérant (1066) et celle de la Sicile par les Normands (deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle) sont mentionnés par C. Fauchet en ce qu'ils prouvent la puissance et le rayonnement de la nation France au Moyen Âge, période clé et louable pour les événements politiques concluants qui la ponctuent. Si la prépondérance de cette époque est telle, c'est aussi parce qu'elle a vu émerger les premiers monuments littéraires de langue vernaculaire, symboles de la richesse de nos textes liminaires qui ont irradié par leur éclat les pays voisins. La France apparaît dès lors comme le creuset de l'inspiration littéraire européenne.

La première illustration de ce rayonnement concerne le nom «roman»: C. Fauchet lui attribue une origine française et fait reposer cette thèse sur un extrait du *Roman d'Alexandre* dans lequel il est fait mention des «peuples divers qui sortirent de Babylone, après la confusion advenue en bastissant la tour»<sup>45</sup>, parmi lesquels, les nationalités suivantes:

Li autre fut Romains et li autre Toscans [...]  
L'autre fu Espeingnos, et s'autre fu Normans,  
Li autre Erupeis et parla bien Romans,  
Li autre fu François, et li autre Normans<sup>46</sup>.

Le vers qui attire particulièrement l'attention de C. Fauchet est le troisième. Ce dernier va donner lieu à un développement sans précédent au sujet des Hurepoix et dont la portée est significative de l'autorité attribuée à l'auteur du *Recueil*. Les écrivains qui lui sont contemporains et postérieurs se réfèrent effectivement à lui quand il s'agit de définir le terme «Hurepoix» ou, plus largement, «roman». L'on peut ainsi lire l'intégralité de cette réflexion dans *La Bibliothèque* d'Antoine Du Verdier, celui-ci

(40) C. Fauchet, *Recueil* cit., p. 28.

(41) *Ibidem*, p. 28.

(42) *Ibidem*.

(43) M. Banniard, *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle en Occident*, Paris, Institut des Études Augustiniennes, 1992, chap. VII: «Illusions et réalités d'une réforme culturelle laïque», II. «Radicalisation d'une différence», pp. 413-414.

(44) A. Blanc, *La langue du roi est le français: essai sur la construction juridique d'un principe d'unicité de langue de l'État royal (842-1789)*, Paris, l'Harmattan, 2010, section II – L'institution fondatrice de la relation entre l'unité de langue et l'unité de l'état, II – «L'acte fondateur: les textes du Serment de Strasbourg», p. 102.

(45) C. Fauchet, *Recueil* cit., livre I, chap. IV, p. 35.

(46) Comme le note J.G. Espiner-Scott (*Claude Fauchet* cit., note 4, p. 63), les extraits de l'œuvre du clerc Simon cités par C. Fauchet appartiennent à un manuscrit aujourd'hui perdu. C'est ce qu'explique Paul Meyer dans son ouvrage consacré à Alexandre le Grand: «Nous savons, ai-je dit plus haut, qu'il existait à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle de la même rédaction d'*Alexandre* un ms. actuellement perdu. Ce ms. était entre les mains de Fauchet». P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge*, Paris, F. Vieweg, 1886, chap. VI: «La rédaction en vers décasyllabiques», p. 105.



se justifiant d'un emprunt d'une telle ampleur par l'éloge suivant: «Quant à ce mot de Romant et de son origine il n'y a homme qui en aye mieux discouru que Claude Fauchet qui en a fait un livre, où il ne laisse rien à dire de ce qui s'en peut par une recherche non moins curieuse que belle et louable. Car au paravant la plus part de ceux qui avoyent ce mot de Romans à la bouche ne sçavoient l'origine d'iceluy»<sup>47</sup>. Alors que Pierre Borel se contente de reprendre brièvement les vers du *Roman d'Alexandre* dans son *Tresor de recherches et antiquitez gauloises et françoises*<sup>48</sup>, Gilles Ménage, au contraire, et comme A. Du Verdier avant lui, copie textuellement le texte de C. Fauchet à l'entrée «Hurepoix», dans son *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue françoise*<sup>49</sup>. Pour C. Fauchet, ces «Erupeis», mentionnés dans les vers *supra*, sont les Hurepoix, habitants d'un quartier parisien: «Lesquels Erupies ou Erupers je pren pour ceux du pais d'Hurepoix, qui n'ha point de limite certain: sinon qu'à Paris nous disons que le quartier devers Midi ou de l'Université est en Hurepoix»<sup>50</sup>. Or, dans le passage emprunté au *Roman d'Alexandre*, les Hurepoix sont les seuls dont la langue est précisée et C. Fauchet n'attribue qu'à eux l'usage du roman. Montrant ensuite que l'origine hurepoise n'est en rien infamante – ce nom venant du port de la houppe, symbole d'une profession respectable<sup>51</sup> – C. Fauchet en vient à conclure à la naissance du terme «roman» en France et à sa diffusion au-delà de ses frontières, notamment en Espagne où la langue vernaculaire est appelée «*Romancé castellano*»: «Les Espagnols aussi ont gardé ce mot de Romant, appellans *Romancé Castellano* leur langage commun»<sup>52</sup>. Il en est de même pour le genre littéraire issu de cette langue: C. Fauchet le définit comme une «sorte de poésie Gauloise ou Françoise», soit une forme littéraire née en France et transmise aux autres nations, dès lors subordonnées à l'éminence littéraire de la France<sup>53</sup>.

Les Italiens sont le plus souvent désignés en tant que bénéficiaires de l'influence française. La cible dont ils font l'objet ne s'apparente pas à un anti-italianisme compa-

(47) A. Du Verdier, *La Bibliotheque d'Antoine du Verdier, seigneur de Vauprivas*, Lyon, Barthelemy Honorat, 1585, pp. 1119-1127.

(48) P. Borel, *Tresor de recherches et antiquitez gauloises et françoises*, Paris, Augustin Courbé, 1655, p. 183.

(49) G. Ménage, *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue françoise*, Paris, Jean Anisson, 1694, pp. 411-412.

(50) C. Fauchet, *Recueil* cit.

(51) «De sorte que le pais de Hurepoix pourroit avoir pris son nom de ce que les habitans portoyent leurs cheveux droits et herissez comme poil de Sanglier, la teste duquel en venerie s'appelle Hure. De Hurepé donc vient par syncope Hupé, qui est une touffe de plumes levées qu'une espee de coqs porte sus la teste: et encores Houpe, ce floc de soye ou de fil noué qui jadis se mettoit au sommet des chapeaux et bonnets des hommes plus honorables: non seulement Rois, princes et gentilshommes, mais encores Cardinaux, Evesques et Docteurs. Dont possible vient le proverbe, Abatre l'orgueil des plus houpez, quand c'estoyent clerics: ou hupez, quand c'estoyent gens de guerre portans plumes. Tant y a que les anciens Sicambriens (desquels autre part j'ay montré sont venus les François) portoyent leurs cheveux nouez sus la teste. Le mot de Hurepé pour poil levé et mal pigné, dure encores en la bouche d'aucunes femmes de Paris, en mesme signification que le Latin *arrecta coma*». *Ibidem*.

(52) *Ibidem*, p. 38.

(53) «Car si les Italiens, Espagnols, Alemans, et autres, ont esté contraints forger leurs Romans et contes fableux, sus les telles quelles inventions de nos Trouverres, Chanterres, Conteor, et Jugleor (tant caressez par toutes les Cours d'Europe, pour leurs chansons de la table ronde, Roland, Renaud de Montauban, et autres Pairs et Paladins de France) Si Petrarque et ses semblables se sont aidez des plus beaux traits des chansons de Thiebaut Roy de Navarre, Gaces Brulez, le Chastelain de Coucy, et autres anciens poetes François, que feront ceux qui vivent maintenant, quand ils viendront à feuilleter les œuvres de tant d'excellents poetes, qui sont venus depuis le regne du Roy François Premier de ce nom? Je croy qu'ils ne se feindront non plus de les piller, et qu'ils auront encores moins de honte de cueillir les fleurs de si beaux jardins dressez par nos derniers poetes, que leurs predecresseurs n'ont fait, d'emporter les espines et ronces des landes et haliers frequentez par nos anciens peres», *Ibidem*, pp. 48-49.

nable à celui d'Henri Estienne<sup>54</sup>. Au contraire, C. Fauchet a de la sympathie pour ses voisins transalpins; il entretenait de bonnes relations avec eux, notamment avec Corbinelli, Pinelli et Pigafetta, ce dernier affirmant avoir traduit les deux livres du *Recueil* en italien auxquels il a ajouté un discours<sup>55</sup>. Cette bienveillance ne freine cependant pas l'élan nationaliste qui traverse le *Recueil*: les Italiens sont certes de bons interlocuteurs mais ils ne doivent pas oublier que la somptuosité de leur littérature doit sa raison d'être à la prolifique nation voisine dont les textes médiévaux constituent les germes de leurs florissantes lettres.

Cette ascendance française est justifiée par la fréquentation italienne de l'Université de Paris, institution séculaire qui jouit au Moyen Âge d'une renommée internationale<sup>56</sup> et qui a vu venir à elle de grandes figures littéraires européennes, parmi lesquelles Dante et Boccace. Selon C. Fauchet, ces derniers y auraient étudié, fréquentant ainsi nos œuvres médiévales auxquelles ils auraient emprunté leur vocabulaire, leurs tournures et leur lexique poétique, se rendant par trois fois tributaires des poètes français:

L'Université de Paris alors presque unique pour la Theologie, estoit encore très-fameuse en toutes autres sciences: lesquelles invitoient les estrangiers à y venir apprendre les lettres Latines, et par conséquent quelques traits de la langue François. Aussi toutes sortes de gens y accouroient: Italiens, Espagnols, Anglois, Alemans: comme tesmoignent les escolles et colleges, que ces nations bastirent en la ville de Paris. Dante Poete Florentin, et Bocace du mesme pays, y ont estudié: qui est la cause pourquoy vous rencontrez dans les livres de cestuy-ci, une infinité de parolles et manieres de parler toutes Françaises. Et qui voudra feuilleter nos vieils Poetes, il trouvera dedans, les mots dont les Italiens se parent le plus: voire les noms et differences de leurs Rymes, Sonnets, Ballades, Laïs, et autres<sup>57</sup>.

Au regard de la prose, Boccace se serait inspiré, pour ses récits les plus réussis, de nos fabliaux<sup>58</sup>, tels ceux d'Eustache d'Amiens («Qui feuilleteroit bien ces fabliaux, il trouveroit meilleures nouvelles de Boccace»)<sup>59</sup>, de Herbert («La deuxième nouvelle de la III. journée du Decameron de Bocace peut estre prise de cest Autheur»)<sup>60</sup>, de

(54) Voir notamment: *L'Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes*, Genève, Pierre Chouet, 1566; *Project du livre intitulé De la precellence du langage François*, Paris, Mamert Patisson, 1579; *Deux dialogues du nouveau langage François, italianizé, et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps*, Envers, Par Guillaume Niergue, 1579.

(55) «J'ai traduit tout le premier livre de l'Origine de la Poésie française de Monsieur Fauchet et je l'ai revu avec lui ainsi que le second livre. Je me suis renseigné sur les textes difficiles. Voici le titre: *Recueil de la langue et poésie française, ryme et romans. Ridotto in Italiano da Filippo Pigafetta, aggiuntivi alcuni discorsi del medesimo dintorno a tutte le favelle che nacquero dalla latina ed alla poesia, rima, bellezza e perfezione loro*». Cette traduction et ce discours ont toutefois été perdus dans le naufrage du *Scorva* le 5 février 1584. J.G. Espiner-Scott, *Claude Fauchet. Sa vie, son œuvre* cit., «Les amis de Fauchet», pp. 77-78.

(56) «Beaucoup de maîtres et d'étudiants du Moyen Âge ont dû se déplacer pour aller "aux études" au point que, même sans être universelle, la mobilité géographique a bien été un des éléments constitutifs dans la définition même de l'université médiévale. En fait, elle lui est même antérieure et a été précisément un des facteurs qui ont provoqué le passage des écoles de type ancien à l'université. La mobilité des hommes est en effet une réalité déjà bien attestée dans les écoles pré-universitaires du XII<sup>e</sup> siècle. À partir du moment où certaines d'entre elles, les plus importantes étant évidemment celles de Paris et de Bologne, ont acquis une réputation qui s'étendait au-delà du cadre diocésain traditionnellement assigné par l'Église à l'activité des écoles cathédrales, des étudiants d'origine plus ou moins lointaine y ont afflué». J. Verger, *La mobilité étudiante au Moyen Âge*, "Histoire de l'éducation", 50, 1991, (n. spécial: *Educations médiévales. L'Enfance, l'École, l'Église en Occident. V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*), p. 66 (pp. 65-90).

(57) C. Fauchet, *Recueil* cit., livre I, chap. V, pp. 46-47.

(58) «Et je monstrey bien dans nos fableaux, et livres plus anciens que Bocace, cinq ou six de ses meilleures et plus plaisantes nouvelles», *Ibidem*, p. 47.

(59) *Ibidem*, livre II, pp. 182-183.

(60) *Ibidem*, p. 106.

Chastelain de Coucy ([*Roman du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel*] «Et Bocace en dit presque autant, de la femme du Conte de Roussillon, en la IX, nouvelle de la IIII, journée de son livre appelé Decameron»<sup>61</sup>) ou bien encore de Rutebeuf («Je ne fay doute, que ce fabel [*Les Ordres de Paris*] n'ait donné occasion à Bocace de faire la X. nouvelle de la IX. Journée de son Decameron»<sup>62</sup>). En ce qui concerne la poésie, le sonnet, par exemple, aurait émergé en France avant de gagner l'Italie: «Quant au Sonnet, Guillaume de Lorris montre que les François en ont usé: puis qu'il dit au Roman de la Rose, "Lais d'Amours et Sonnets courtois"»<sup>63</sup>. Cette origine, bien que vraisemblable, est toutefois infirmée par l'histoire littéraire qui montre que si le nom «sonet» est d'origine provençale<sup>64</sup>, la forme poétique est quant à elle bel et bien née en Italie<sup>65</sup>.

Le patriotisme de C. Fauchet le pousse certes, parfois, à exagérer l'influence de sa nation sur celles qui l'entourent mais il lui permet également de réhabiliter nos trouvères en valorisant sans cesse leurs textes et en les empêchant de sombrer dans l'oubli; un impératif qu'il justifie ainsi: «faire garder les vieils livres, et ne les vendre plus aux relieurs: car il se trouve quelque fois de bonnes pieces parmi tels cahiers moisis»<sup>66</sup>. À l'heure où l'on redécouvre le raffinement de la littérature antique, ces premiers auteurs de langue vernaculaire sont parfois rejetés parce que considérés comme des écrivains de moindre qualité comparés aux Grecs et aux Latins. En préconisant ainsi le modèle médiéval, C. Fauchet s'oppose à celui prôné par la Pléiade, à savoir l'imitation des auteurs antiques et des Italiens, telle que la théorise Du Bellay<sup>67</sup>. Or, pour C. Fauchet, louer les écrits des Italiens revient à glorifier ceux des premiers poètes français puisqu'ils en constituent, selon lui, la source.

Il est un dernier point sur lequel C. Fauchet insiste au sein du *Recueil*, à savoir l'utilisation précoce de la rime par les Francs, ancêtres des Français<sup>68</sup>. C. Fauchet reconnaît ne pouvoir établir la paternité de la consonance en fin de vers, affirmant qu'elle est «venue de quelque part, ou nation que ce soit» et confessant que «jusques ici [il n'a] encores leu qui en est l'auteur»<sup>69</sup>. En revanche, il pose comme un fait incontestable qu'elle est le propre des nations barbares<sup>70</sup>: «il est certain qu'elle a eu

(61) *Ibidem*, p. 128.

(62) *Ibidem*, p. 162.

(63) «Grant servise et doz et plesant / Aloient li oisel fesant; / Lais d'amour et sonoiz cortois / Chantoient en lor serventois, / Li un en haut, li autre en bas». Adaptation en français moderne de Jean Dufournet: «C'était un service solennel, doux et agréable, que les oiseaux étaient en train de célébrer. Ils chantaient en leur langage des lais d'amour et des chansons courtoises, les uns en soprano, les autres en basse». G. de Lorris, *Le Roman de la Rose*, éd. et trad. J. Dufournet, Paris, Flammarion, 1999, pp. 82-83, vv. 701-705.

(64) TLFi: «Empr. à l'ital. *sonetto*, att. dep. le XIII<sup>e</sup> s. (Guittone d'Arezzo; le genre a été inventé par G. da Lentini dans la 1<sup>re</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> s.; v. *DÉl* et U. Renda, P. Operti, *Dizionario storico della letteratura italiana*, s.v. *Lentini* et *Sonetto*), lui-même empr. à l'a. prov. *sonet* «chanson, mélodie chantée» (2<sup>e</sup> moitié. XII<sup>e</sup> s., Guiraut de Bornelh ds Levy *Prov.*); cf. a. m. fr. *sonet* «id.», att. dep. ca 1200 (*Aliscans*, éd. E. Wienbeck, W. Hartnacke, P. Rasch, 8306), encore att. en 1570 (J. Dorat, *Novem cantica de pace* [...] *Neuf Cantiques ou Sonetz de la paix* [titre]), dér. de *son* «air de musique» (*son*<sup>23\*</sup>). Le genre du sonnet a cependant été introd. en France sous l'infl. de Pétrarque, très à la mode à l'époque de la Renaissance».

(65) «Si ce genre poétique est souvent associé à Pétrarque, l'invention en revient probablement à Jacopo da Lentini, un notaire qui était aussi poète, et qui fréquentait la cour de Frédéric II de Sicile, au début du XIII<sup>e</sup> siècle». H. Walter, *L'Aventure des langues en Occident*, Paris, Robert Laffont, 1994, «Les langues issues du latin», «Autour de l'italien», p. 160.

(66) C. Fauchet, *Recueil* cit., p. 91.

(67) Voir notamment le chap. VIII: «D'amplifier la Langue Francoyse par l'immitation des anciens Aucteurs Grecz et, Romains». J. Du Bellay, *La Deffence, et Illustration de la langue françoise* (1549), J.-C. Monferran (éd.), Genève, Droz, 2001, chap. XII, p. 31.

(68) Cette parenté unissant les Francs aux Français est plus largement développée dans son *Recueil des antiquitez gauloises et françoises*, Paris, Jacques du Puys, 1579.

(69) C. Fauchet, *Recueil* cit., livre I, chap. VII, p. 65.

(70) C. Fauchet considère que le barbare est celui qui n'est ni Grec, ni Romain, c'est pourquoi les Francs

cours parmi le peuple et les langues vulgaires nées depuis la ruine de l'empire Romain: à tout le moins du temps de Charles le Grand». Or, parmi ces utilisateurs, les Francs se distinguent en ce que très tôt, ils ont employé la rime dans leurs écrits en langue vernaculaire; le *Livre des Évangiles*, traduit par Otfrid de Wissembourg en vieux-haut-allemand<sup>71</sup>, en est la confirmation. C. Fauchet accorde à ce texte du IX<sup>e</sup> siècle un intérêt jusqu'alors inédit en France: il cite le prologue en latin, il en propose également une traduction; la longueur de cet extrait ainsi que sa place centrale dans le livre I du *Recueil* rendent compte de tout l'intérêt à accorder à cette œuvre, première manifestation écrite du francique et véritable traité du bon usage de la langue germanique. Otfrid y donne toutes les consignes pour respecter l'aspect poétique de la langue vernaculaire et exhorte ses contemporains à l'employer pour en développer l'usage. Si cette œuvre retient autant l'attention de C. Fauchet, c'est parce qu'elle est la preuve testimoniale de l'usage précoce de la rime chez les Francs: la forme du texte l'atteste et Otfrid l'admet, déclarant dans son prologue que «[le francique] cherche continuellement la figure Omioleuton: car telle composition veut toujours avoir une pareille terminaison ou lisiere de mots»<sup>72</sup>. Afin de rendre hommage au rôle précurseur des Francs, C. Fauchet rappelle à trois reprises l'intérêt qu'ils ont porté à la rime. Il déclare dans un premier temps que «nostre ryme Omioleute [...], estoit jà en usage entre nos François Thiois: sinon en escriture, pour le moins en chansons et vaudevilles»<sup>73</sup>. Ce constat est ensuite réitéré en des termes semblables: «Et le long discours que j'ay tiré de la translation des Evangiles faite par le moine Otfrid, monstre bien que la ryme omioleute, estoit jà de son temps en usage entre les François»<sup>74</sup>. Cette observation est à son tour reformulée et repose pour sa part sur l'épître dédicatoire à Louis le Germanique introduisant le *Livre des Évangiles*, où chaque quatrain est composé de rimes suivies: «ledit Otfrid escrit en ryme à Louis Roy de Germanie, petit fils dudit Charles»<sup>75</sup>. Ces éléments amènent C. Fauchet à faire de la consonance en fin de vers une originalité propre à la langue vulgaire: contrairement aux Grecs et aux Latins dont la poésie est régie par de la mesure et de la quantité; la poésie en langue vernaculaire nécessite au contraire de la mesure et du son: «Car il est besoin qu'en nos vers rymez, il y a ait de la mesure et du son: et aux vers Grecs ou Latins, de la mesure et quantité, sans autre unison»<sup>76</sup>. Ainsi, la diffusion de la rime aurait connu la chronologie suivante, les peuples la pratiquant l'exportant sur chacune des zones conquises: les Francs, pères des Français, l'ont importée en France; les Normands en ont alors fait usage et l'ont à leur tour introduite dans les pays assujettis:

Pour le regard des Siciliens, je me tiens presque assuré que Guillaume Ferrabrach (c'est à dire, bras de fer, dont vient Fierabras) frere de Robert Guischart, et autres seigneurs de Calabre et Pouille, enfans de Tancred François-Normand l'ont portée aux pais de leur conqueste,

font partie de cette catégorie d'hommes: «Quant aux courses des Gots, Wandales, Francs, Bourguignons, et autres peuples Barbares, elles corrompirent et non pas deracinerent le Latin [...]». *Ibidem*, livre I, chap. V, p. 42.

(71) Le texte d'Otfrid est déterminant dans l'histoire des langues vernaculaires en Europe puisqu'il est le premier à recommander l'usage de la langue vulgaire. À ce propos, l'on pourra consulter l'étude que lui a consacrée Thérèse Robin: T. Robin, *Le Livre des Évangiles d'Otfrid*, «Corpus Eve» [En ligne], Éditions de textes ou présentations de documents liés au vernaculaire, mis en ligne le 10 décembre 2013. URL: <http://journals.openedition.org/eve/672>

(72) C. Fauchet, *Recueil* cit., livre I, chap. V, p. 23.

(73) *Ibidem*, p. 25.

(74) *Ibidem*, chap. VII, p. 64.

(75) *Ibidem*, p. 66.

(76) *Ibidem*, chap. VI, p. 53.

estant une coustume des gens de deçà chanter, avant que combatre, les beaux faicts de leurs ancestres, composez en vers. Ce que les Normans avoyent pris des François<sup>77</sup>.

La rime a de fait gagné la Sicile, s'est étendue à l'Italie car: «les Italiens sont d'accord la tenir des Provençaux, ou Siciliens, deux peuples sujets des François»<sup>78</sup>. Elle a ensuite atteint la péninsule ibérique, en témoigne Juan del Encina<sup>79</sup>, allégué par C. Fauchet, qui «confesse que la ryme est passée d'Italie en Espagne»<sup>80</sup>. Les autres nations européennes ont elles aussi été touchées par cette pratique poétique française puisque: «nos François ont monsté aux autres nations d'Europe l'usage de la ryme consonante ou omioteleute, ainsi que voudrez»<sup>81</sup>. Cet itinéraire international apparaît de fait comme une nouvelle manifestation de l'influence française dans le domaine poétique.

Puissance politique et autorité littéraire caractérisent la France médiévale telle que C. Fauchet la perçoit. Pour lui, cette période n'a rien de l'obscurantisme qu'on lui attribue quelquefois; elle est au contraire le point de départ de notre richesse culturelle; elle est la parfaite illustration d'une nation souveraine dont la puissance et la domination ont permis l'expansion et l'implantation durable de sa langue et de sa culture. La puissance étatique et l'essor linguistique sont donc indissociablement liés. Le caractère précurseur et la qualité de la production littéraire médiévale sont un autre argument en faveur de la grandeur de la France et justifient doublement leur influence internationale.

Ainsi convient-il de ne pas dénigrer cette époque mais au contraire d'en reconnaître et valoriser l'apport: les règnes retentissants de nos premiers rois constituent un modèle de souveraineté à imiter; leurs décisions ayant influencé l'histoire du français marquent une réelle conscience nationaliste; les écrits en vernaculaire montrent combien ils sont fondateurs de l'identité culturelle. Claude Fauchet envisage donc le Moyen Âge comme un moment déterminant de notre histoire, des siècles indispensables tant les résonances des événements qui le ponctuent sont considérables.

ALEXANDRA PÉNOT  
Université Jean Moulin Lyon 3

(77) *Ibidem*, chap. VII, p. 70.

(78) *Ibidem*, p. 69.

(79) J. Del Encina, *Cancionero de todas las obras de Juan del Enzina: con otras cosas nuevamente añadidas*, Zaragoza, Jorge Coci, 1516, «Capítulo primero del nacimiento y origen de la poesia castellana y de quien recibimos nuestra manera de trovar», p. IV.

(80) C. Fauchet, *Recueil* cit.

(81) *Ibidem*, p. 67.